

plein temps

Activité en direction des retraité-e-s

06.08.81.19.61

d.junker93420@gmail.com



N°68 novembre 2021

les jours heureux...

Toutes et tous, nous aspirons à des jours heureux, jeunes, moins jeunes et anciens. Une célèbre chanson de Jean-Louis Aubert ne dit-elle pas : « Le bonheur, c'est un peu comme l'air pur ». Pas celui paradisiaque, mais celui palpable dans nos vies de tous les jours. On peut appeler cela « des jours heureux ». L'a-t-on déjà vécu? Oui!

Et cela avait bien commencé, quand Ambroise Croizat ministre du Travail et de la Sécurité sociale, fit approuver par l'Assemblée constituante, à l'unanimité, la retraite pour les vieux en 1946. Les choses étaient alors lancées : les jours heureux, c'était du réel, du vrai, du concret.

Une Sécurité sociale écrite en 1945 est concrétisée dès 1946 par Ambroise Croizat

La plus belle des conquêtes de la libération permettait de lutter contre la maladie, les accidents de travail. Les allocations familiales accordaient aux familles la possibilité d'élever leurs enfants et de les éduquer dans les meilleures conditions.

Croizat et ses camarades députés communistes légifèrent à partir des recommandations du Conseil national de la Résistance qui s'inspiraient largement des propositions du PCF et de la CGT.

Ces réalisations se sont bâties grâce à la forte représentation des forces progressistes qui avaient lutté et libéré la France, contrairement à un patronat qui s'était vautré dans la collaboration avec les nazis et le régime de Vichy, en instaurant même une charte du travail, antisyndicale.

Les conditions des jours heureux

Le PCF était à cette époque le premier parti avec près de 29% des voix et autant de députés-e-s. La CGT réunissait plus de 5 millions d'adhérents dans le pays.

Dans cet édito, nous voulons marquer ces moments historiques et particulièrement la création de la Sécurité sociale dont nous pouvons apprécier, en période de crise, l'importance de son rôle au service des citoyen-nes.



Les retraités-es, malgré le travail de sape des gouvernements successifs depuis 1967, bénéficient toujours d'une retraite par répartition et solidaire. Mais, aujourd'hui, nombre de retraité-e-s vivent de plus en plus dans la misère, l'isolement. Leurs conditions de santé se dégradent. Gouvernement et patronat veulent reculer l'âge de départ en retraite

à 64 ans, voire 67 ans si les années de cotisations sont insuffisantes.

Retrouver des jours heureux

Oui, il faut retrouver des jours heureux pour la jeunesse, pour les femmes dont les salaires sont au niveau du seuil de pauvreté, pour les retraités-es et les futurs retraité-e-s. Fabien Roussel, notre candidat à l'élection présidentielle a pris la mesure de cette situation, de ce qu'il est nécessaire de reconstruire. Mobilisons-nous, discutons avec les retraité-e-s avec nos propositions, partout, construisons un rapport de force imposant des réponses favorables à nos exigences.

Retrouvons des jours heureux en retraite, aujourd'hui et demain, avec Fabien Roussel.

Bernard Lamirand

DANS CE NUMÉRO

- PLFSS 2022 : très loin de répondre aux besoins pages 2-3
- La Loi Grand-Âge ou l'Arlésienne... la Loi Grand-Âge, c'est toujours pour demain page 4

quelle belle histoire

très loin de répondre aux besoins

Le Projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2022 s'inscrit sous la contrainte de la loi du 19 juillet 2021, visant à chambouler les conceptions des PLFSS, à partir de modifications importantes camouflées, pour l'instant par le gouvernement, en attente des élections présidentielles.

La « règle d'or »

La principale modification impose la soumission de la Sécurité sociale à une règle d'équilibre pluriannuel automatique à l'instar de la règle d'or de l'Europe.

Dès lors, aucune des branches de la Sécurité sociale ne pourra dépenser plus que ses recettes. Sachant que ces recettes ne cessent de diminuer en raison des multiples exonérations de cotisations sociales octroyées par le gouvernement au patronat, cela conduira à de nouvelles réductions de moyens financiers pour notre système de santé. L'hôpital public, qui a déjà tant souffert ces dernières années, (5 800 lits fermés en 2020, en pleine pandémie) sera la principale victime de cette décision du pouvoir.

Ondam damné !

Lors du débat à l'assemblée nationale, 1107 amendements ont été déposés, 53% ont été jugés irrecevables, dont la plupart de ceux déposés par le groupe communiste. L'objectif national de dépenses de l'assurance maladie (ONDAM) est programmé à 2,6%. Il faudrait un ONDAM de 2% supérieur à l'inflation (environ 2%), soit autour de 4%, pour répondre aux besoins de santé en fonction de l'augmentation des coûts sanitaires.

C'est loin d'une réponse aux besoins à coûts constants et très loin des besoins estimés par le personnel de santé (autour de 7 %).

Des centres publics de santé

Aucune disposition n'est prise pour faire face à la pénurie de médecins et de soignants alors que les déserts médicaux s'avancent. Le groupe communiste continue d'exiger la mise en place de centres publics de santé sur tout le territoire pour répondre à cette pénurie.

Cette situation devrait amener nos gouvernants à repenser en profondeur notre système de santé et de protection sociale, à remettre en cause les choix qui depuis des décennies ont particulièrement abimé la Sécurité sociale, l'hôpital public et la solidarité.

Il n'en est rien dans ce PLFSS 2022. Cela a conduit le groupe communiste à voter contre le projet de budget de la Sécurité sociale.

La relance de l'emploi, l'augmentation conséquente des salaires partout, l'augmentation des pensions des retraités donneraient un nouveau souffle à notre Sécurité sociale solidaire bâtie par le ministre communiste Ambroise Croizat à la Libération en 1945.

Une loi Grand âge et Droit à l'autonomie

Le président de la République, devant le congrès de la Mutualité française en juin 2018, s'était engagé à créer une loi nouvelle concernant le grand âge et l'autonomie.

Reniant son propre engagement, E. Macron a préféré faire voter des mesures en trompe l'œil dans le PLFSS 2022. Les besoins estimés pour répondre à la révolution démographique sont de l'ordre de 10 à 15 milliards € par an, mais le gouvernement ne prévoit d'investir que 400 millions €, soit un cautère sur une jambe de bois

Nous sommes loin du grand soir annoncé par la ministre déléguée en charge de l'Au-

tonomie alors que le nombre de personnes en perte d'autonomie (1 325 632 personnes aujourd'hui) devrait fortement augmenter dans les prochaines années du fait du vieillissement de la population.

Un service public à l'autonomie

La même situation se retrouve concernant l'emploi. Alors que les besoins estimés par le personnel sont de 200 000 embauches, l'annonce gouvernementale est de 10 000 emplois supplémentaires sur 5 ans dans les EHPAD. Comme il y a 7 500 EHPAD, il y aurait donc un peu plus d'une embauche par EHPAD.

Quand on sait que les retraités ont payé un lourd tribut au covid en raison du manque de personnel dans les EHPAD, c'est scandaleux !

Le PLFSS prévoit également d'unifier, au sein d'une même structure, les activités d'accompagnement et de soins, réalisées jusqu'à présent par plusieurs services d'aide à domicile (SAAD, SSIAD, SPAAD).

Le tarif plancher de 22 euros de l'heure fixé pour la rémunération des aides à domicile, n'est pas une réelle hausse, mais un alignement par le haut des tarifs pratiqués par les conseils départementaux. Cela reste néanmoins très inférieur au coût de revient des services (25 €).

Ce PLFSS consacre le « virage domiciliaire » voulu par le gouvernement au détriment d'une réponse globale à la prise en compte de la perte d'autonomie, intégrant les investissements nécessaires au niveau des EHPAD (construction d'établissements, personnel, niveau de service rendu aux résidents...).



13 octobre 2021

*Pierre Dharréville, groupe communiste
lors du débat à l'Assemblée nationale*

L'opposition entre soins à domicile et EHPAD transparaît dans l'ensemble des dispositions du projet de loi de financement.

Le PCF se prononce pour la mise en œuvre d'un grand service public pour l'autonomie, national et départemental, avec une coordination et une reconnaissance de l'ensemble des métiers traitant la perte d'autonomie, aussi bien en EHPAD que pour les soins à domicile.

**Face à tous ces enjeux,
il faut se mobiliser.**

**Notre *Collectif national Retraité-e-s*
du PCF appelle à participer
à toutes les mobilisations
portant ces exigences,
telle la manifestation nationale
des retraité-e-s bâtie
par neuf organisations de retraités,
le 2 décembre 2021 à Paris.**

Daniel Blache

La Loi Grand-Âge ou l'Arlésienne...

Ce gouvernement démontre son cynisme pour tout ce secteur : personnes âgées, personnels en majorité de jeunes femmes, syndicats, familles, associations... Une attitude qui constitue une forme latente de maltraitance vis-à-vis des personnes âgées. Bien que nous soyons dans une situation d'urgence, E. Macron entend poursuivre sa politique libérale.

Opportuniste, le président de la République sait qu'il peut compter sur une majorité d'opinion au sein de notre société qui rejette la vieillesse, surtout celle dont les soins d'accompagnement requièrent plus de besoins. Et puis, les femmes ne sont-elles pas là pour suppléer au manque de services publics à la personne ? Âgisme et patriarcat participent à barricader la pensée d'une possible construction de solutions !

De nombreux courants de pensée, hypocritement, considèrent que la priorité doit être la jeunesse : « Une nation qui immole ses jeunes à ses vieux n'est pas une nation généreuse, c'est une nation morte ». ¹ La situation des jeunes en insécurité alimentaire, les « sans-facs » sont là pour témoigner que ne pas s'occuper de la jeunesse n'a rien apporté aux personnes âgées.

Cette politique libérale ne permet pas d'apporter les réponses

Les besoins non couverts sont livrés aux requins des assurances et de la finance pour plus de profit.

Ils sont, avec le patronat, exemptés, alors que la multitude d'exonérations, leur absence de contribution solidaire alimentent la dette de la Sécurité sociale... et pendant la pandémie : « Les géants du CAC 40... entre janvier et juin derniers [...] ont réalisé plus de 60 milliards d'euros de profits, soit 41% de plus qu'au premier semestre de 2019 ». ² Et pendant ce temps... les salarié-e-s, les retraité-e-s sont ponctionné-e-s par le recours à l'impôt (CSG).

L'urgence sociale pour un nouveau projet de civilisation pour vivre et vieillir dans la dignité

Dès à présent, les communistes inscrivent l'autonomie des personnes âgées dans ce projet, inter-générationnel, afin de leur permettre d'acquérir la capacité d'user de la plénitude de leurs droits. Construire une société du vivre ensemble implique que l'éthique prédomine dans la réflexion du vieillissement, période naturelle de la vie. La réponse aux besoins en autonomie à domicile, en Éhpad, leur financement en découle à partir des cotisations sociales avec une Sécurité sociale du XXI^e siècle rénovée. Cela induit de trouver des ressources nouvelles pour financer cette politique publique de l'autonomie (cotisation sociale additionnelle sur les dividendes, modulation des cotisations-entreprises : les accroître en fonction de leur politique salariale et d'emplois l'égalité salariale femme/homme, s'attaquer à l'évasion fiscale...).

L'audace doit changer de camp ! Face au cynisme du gouvernement, nous devons nous mobiliser et nous rassembler pour la création d'un service public de l'autonomie.

N'est-il pas temps d'engager un nouveau progrès social ?

Christiane Caro

Fabien Roussel dialogue avec les retraités à Troyes (Aube) le 31 octobre



1. Christophe Barbier - L'Express, de Claire Chartier - 25/01/2021

2. Le Figaro - Guillaume Guichard - 06/08/2021

Nom, prénom

Adresse

Mail

signature

Pour recevoir *Plein Temps* à l'adresse ci-dessus

je verse..... euros

Découper et adresser à:
PCF/Collectif Activité en direction des retraité-e-s
2 place du Colonel Fabien 75167 Paris cedex 19

pour recevoir *Plein Temps* par la poste

Édition trimestrielle, *Plein Temps* est élaboré par le collectif *Activité en direction des retraité-e-s* du PCF. Il est transmis via internet.

Toutefois, nombre de **lecteurs et lectrices, retraité-e-s ou pas**, souhaitent recevoir un exemplaire papier chez eux. C'est possible, en nous faisant parvenir son adresse (*bulletin ci-contre*) et un chèque de 10 euros minimum qui couvrira les frais d'envoi pour un an.

Nous appelons les abonnés à renouveler leur aide chaque année.